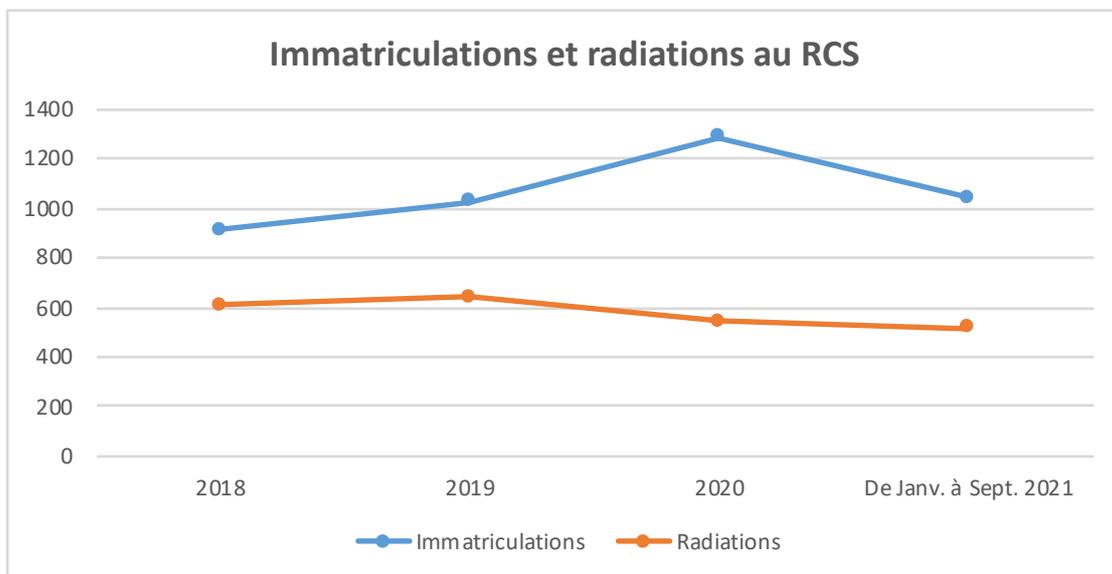




Gazette de la Justice de Proximité

Tribunal judiciaire de Lisieux



Le Tribunal de Commerce de Lisieux, un service public de proximité à la pointe du numérique

Au cœur du territoire, le tribunal de commerce de Lisieux assure une justice commerciale de proximité dans un ressort à mi-chemin entre les milieux rural et urbain. Si la juridiction commerciale Lexovienne a opéré la numérisation et la dématérialisation de ses procédures naturellement, elle conserve un accueil physique du justiciable pour un accompagnement personnalisé des chefs d'entreprise en difficulté. La prévention des difficultés de l'entreprise est en effet au cœur des enjeux de la juridiction qui apporte des conseils individualisés aux dirigeants avant toute ouverture de procédure collective...

Page 3.

1

LOGO DU TJ

Officialisation du nouveau logo réalisé en partenariat avec le Lycée Paul Cornu

Page 9

2

JOURNEES DU PATRIMOINE AU TJ

Plus de 650 visiteurs accueillis

Page 11

3

NUIT DU DROIT AU TJ

Une première édition à guichets fermés.

Page 13



Edito

Le mot de Mme Rolland, présidente, et de Mme Mienniel, procureur **p.2**



Entretien avec M. Marc Mouton

N o u v e a u conciliateur de Justice. **p.15**



Entretien avec M. Loïc Frossard

J u g e d e s contentieux de la protection. **p.17**

L'EDITO

Le mot de Mme ROLLAND, présidente du TJ de Lisieux, et de Mme MIENNIEL, procureur de la République.



C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons la publication du quatrième numéro de la *Gazette de la Justice de Proximité du Tribunal Judiciaire de Lisieux* qui se veut le témoin des actions entreprises localement pour rapprocher la Justice des citoyens à l'aune des recommandations gouvernementales.

Tout au long de cette année, plusieurs projets de communication ont vu le jour pour rendre notre action plus visible et partager notre fonctionnement de l'institution judiciaire notamment à travers notre participation aux 38èmes journées européennes du patrimoine et l'organisation de la Nuit Du Droit.

Ces deux évènements culturels emblématiques nous ont permis de partager notre connaissance et notre expérience de l'institution judiciaire avec les citoyens pour leur permettre de mieux comprendre son fonctionnement.

La juridiction s'est également dotée d'une nouvelle identité visuelle, fruit d'un partenariat avec le Lycée Paul Cornu, dont les élèves ont participé à la conception et réalisation du logo. Le lauréat du concours s'est vu décerner un prix d'encouragement. Cette initiative a permis l'organisation d'un temps d'échanges avec les élèves pour expliquer le fonctionnement de l'organisation judiciaire.

Dans le cadre de ce numéro nous avons également souhaité mettre en lumière l'activité du tribunal de commerce, juridiction civile spécialisée en matière commerciale, dont l'action s'inscrit au cœur de la justice de proximité. Acteur du monde économique et des affaires, le tribunal de commerce joue un rôle essentiel notamment pour la prévention des difficultés des entreprises et la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux dans le but de renforcer la transparence économique et la sécurité juridique.

Bonne lecture à tous !

Le Tribunal de Commerce de Lisieux, un service public de proximité à la pointe du numérique

Au cœur du territoire, le tribunal de commerce de Lisieux assure une justice commerciale de proximité dans un ressort à mi-chemin entre les milieux rural et urbain. Si la juridiction commerciale Lexovienne a opéré la numérisation et la dématérialisation de ses procédures naturellement, elle conserve un accueil physique du justiciable pour un accompagnement personnalisé des chefs d'entreprise en difficulté. La prévention des difficultés de l'entreprise est en effet au cœur des enjeux de la juridiction qui apporte des conseils individualisés aux dirigeants avant toute ouverture de procédure collective à l'occasion de rendez-vous individuels systématisés. Garante de la transparence économique et de la sécurité juridique, la juridiction coopère activement avec le parquet Lexovien dans le cadre de la lutte contre la fraude et le blanchiment de capitaux.



La justice commerciale : un service public garant de la transparence économique et de la sécurité juridique dans le ressort

La justice commerciale est une juridiction spécialisée de l'ordre judiciaire chargée de régler les litiges qui surviennent entre commerçants ou entre sociétés commerciales (entre eux ou entre des particuliers et eux). Elle tranche les litiges concernant des actes de commerce entre les entreprises. Elle peut mettre en œuvre des actions de prévention des difficultés économiques (mandat *ad hoc*, conciliation) et gère les procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire).

La justice commerciale est composée de juges non professionnels bénévoles, les juges consulaires, élus par leur pairs (commerçants, chefs d'entreprises). Les tribunaux de commerce statuent dans le cadre d'une

formation collégiale composée de trois juges. Le ministère public y est représenté pour défendre l'ordre public économique notamment dans le cadre des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire. Localement les effectifs du tribunal de commerce, présidé par Monsieur Yves Duprat, sont composés de 14 juges consulaires, d'un greffier et de trois secrétaires.

Les juges consulaires sont appuyés dans leur mission par les greffiers des tribunaux de commerce, des professionnels libéraux délégués de la puissance publique de l'Etat et placés sous l'autorité du Ministère de la Justice. En tant qu'officier public et ministériel, le greffier du tribunal de commerce exerce une double mission d'ordre juridictionnel, d'une part au service de la justice et du justiciable dans le cadre de la tenue et de l'organisation des audiences ou de l'authentification des actes qui relèvent de sa compétence et d'autre part, au service des entreprises et plus largement du public, dans le cadre de la tenue et du contrôle des formalités au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS), de la conservation et de la tenue du registre des sûretés mobilières et de la diffusion d'informations juridiques et financières sur les entreprises. A ce titre les greffiers des tribunaux de commerce sont en prise directe avec l'actualité économique et financière des entreprises qu'ils observent de près dans le cadre de la tenue et du contrôle des registres légaux. La justice commerciale joue ainsi un rôle indispensable dans la transparence économique et la sécurité juridique pour les entreprises et les tiers.

La juridiction commerciale Lexovienne assure un service public de proximité moderne et accessible au plus proche du justiciable

Pionnier dans la dématérialisation des procédures et la digitalisation des formalités des entreprises, la justice commerciale a franchi le pas du numérique depuis une trentaine d'années pour une accessibilité renforcée. La justice commerciale est une justice connectée dotée d'outils numériques qui permettent de répondre à différents besoins :

- La plateforme **Infogrefe.fr** permet de remplir les formalités administratives en ligne (immatriculation, dépôt des comptes annuels, radiation...) et de diffuser une information légale certifiée ;
- La plateforme **Monidenum.fr** permet aux dirigeants d'obtenir leur Kbis numérique et de consulter leur indicateur de performance économique et financière à l'aune de la conjoncture du secteur d'activité auquel ils appartiennent ;
- L'outil **tribunaldigital.fr** permet aux justiciables de saisir la justice commerciale en ligne et de suivre ses dossiers en cours.

Cette implication s'est vue renforcée sous l'impact de la crise sanitaire. Les tribunaux de commerce ont en effet été les premiers à tenir des audiences en visioconférence ce qui a permis à la justice commerciale de continuer de fonctionner pendant la crise sanitaire grâce au développement de systèmes d'information sécurisés. Le tribunal de commerce de Lisieux a ainsi mis en place des audiences en distanciel pour assurer une continuité du service public de la justice commerciale.

infogrefe

Entreprendre en confiance

Consultation de l'information légale des sociétés inscrites au RCS et réalisation des formalités en ligne.

monidenum

Consultation de l'indicateur de performance et Kbis numérique.

t:d

Saisine en ligne de la juridiction et suivi des dossiers en

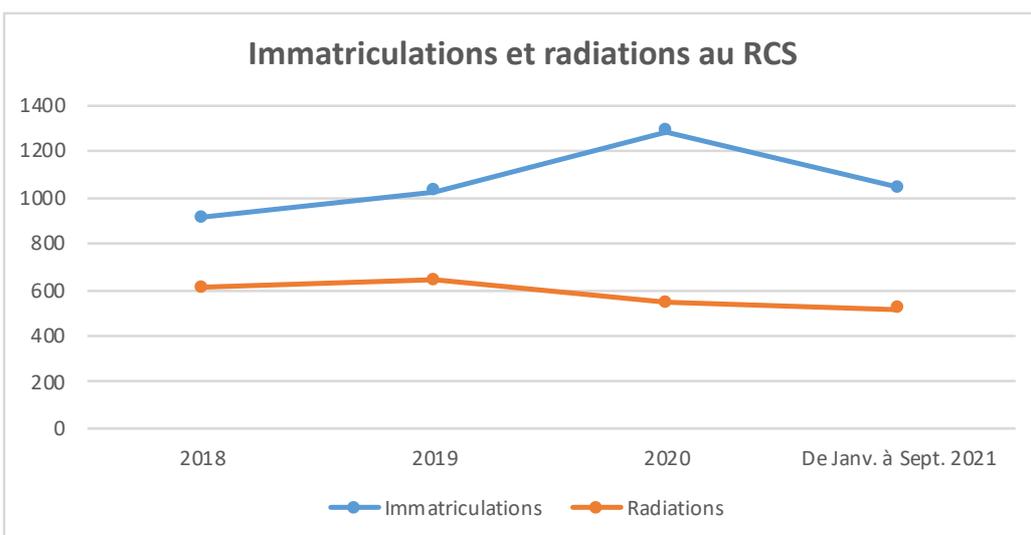
cours.

Localement 70% des dossiers sont dématérialisés en adéquation avec les chiffres nationaux. Même si la juridiction n'est pas touchée par le phénomène de la fracture numérique, un guichet d'accueil physique reste accessible au public pour permettre un accompagnement personnalisé des dirigeants en difficulté dans la réalisation de leurs démarches.

La justice commerciale dispose en outre d'un outil d'Open Data (DataInfogreffe.fr) qui permet de mettre à la disposition du public des données sur les entreprises commerciales (immatriculations, radiations, décisions de procédures collectives, chiffres clés...). Dans le cadre de la simplification de la procédure, la signature électronique des décisions de justice a été actée en 2019. Concernant initialement les injonctions de payer, elle devrait progressivement être élargie aux autres contentieux.

Les dispositifs d'aide aux entreprises mis en place par le gouvernement ont permis d'atténuer localement le choc de la crise sanitaire

A l'instar de la situation à l'échelle nationale, l'entrepreneuriat local dans la juridiction commerciale Lexovienne n'a pas été impacté outre mesure par la crise sanitaire : le nombre d'immatriculations au RCS avait progressé

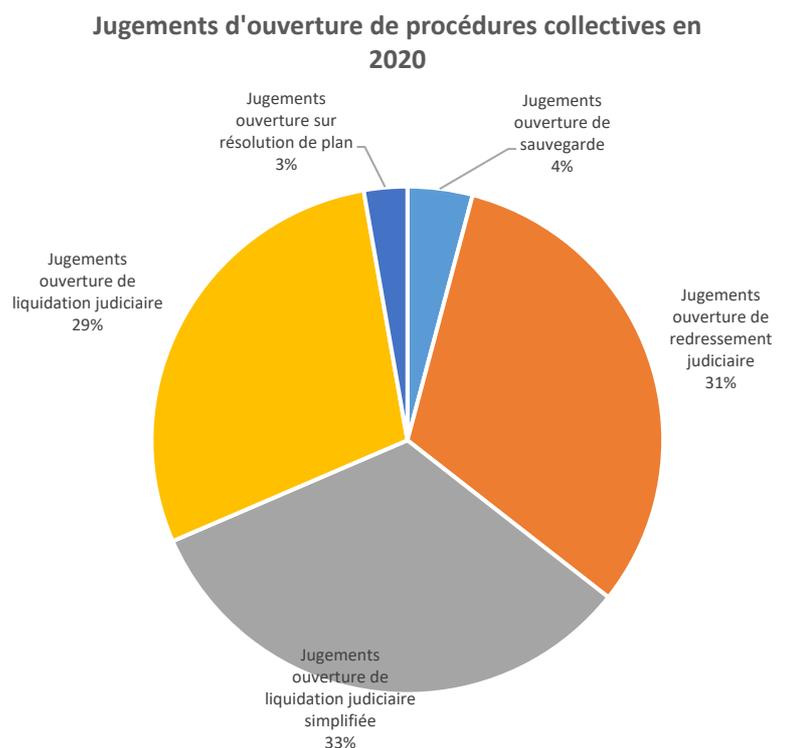


de +25,5% en 2020 par rapport à 2019, et le nombre d'entreprises inscrites de +4%, largement porté par la création d'entreprises dans le secteur des sociétés de services (notamment de la livraison à domicile). Le nombre de radiations d'entreprises avait diminué quant à lui de -15%.

Les dispositifs d'aide aux entreprises (prêts garantis par l'Etat, fonds de solidarité, chômage partiel, le report ou

l'exonération des charges sociales ...) mis en place par le gouvernement consécutivement à la crise sanitaire ont permis d'amortir les effets néfastes pour les entreprises dont l'impact en termes de défaillances a été relativement limité. Ainsi le nombre d'ouvertures de procédures collectives à Lisieux avait diminué de -40% en 2020 par rapport à 2019. Les entreprises locales demeuraient toutefois fragiles car on relevait une part plus importante des liquidations judiciaires dans l'ensemble des jugements d'ouverture de procédures collectives en 2020 (62%).

Si la tendance pourrait s'inverser courant 2022 en raison de la cessation des aides consenties aux entreprises par le gouvernement, le plan de relance du gouvernement devrait toutefois continuer d'amortir le choc et permettre aux entreprises de maintenir leur activité à flot. Les premiers chiffres de 2021 (de janvier à septembre) nous indiquent toutefois d'ores-et-déjà une légère diminution du nombre d'immatriculations au RCS et une part conséquente des liquidations judiciaires dans les jugements d'ouverture de procédures collectives (77%).



TRIBUNAL DE COMMERCE DE LISIEUX	2018	2019	2020	De Janv. à Sept. 2021	2020/2019
Nb total de demandes d'ouvertures	150	162	100	24	-38,27 %
Nb total d'ouvertures de procédures collectives	113	130	77	18	-40,77 %
<i>Jugements ouverture de sauvegarde</i>	5	2	3	1	50,00 %
<i>Jugements ouverture de redressement judiciaire</i>	49	60	23	3	-61,67 %
<i>Jugements ouverture de liquidation judiciaire simplifiée</i>	0	3	24	9	700,00 %
<i>Jugements ouverture de liquidation judiciaire</i>	56	63	21	5	-66,67 %
<i>Jugements ouverture sur résolution de plan</i>	3	2	2	0	0,00 %
Immatriculations	911	1025	1287	1044	25,56 %
Radiations	611	643	546	516	-15,09 %
Entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés	16 793	17 441	18 167		4,16 %

La prévention des difficultés au cœur des priorités de la juridiction

Le tribunal de commerce de Lisieux a placé la prévention des difficultés de l'entreprise au cœur de ses priorités afin d'aider les entreprises en amont de l'ouverture d'une procédure collective pour un accompagnement personnalisé des chefs d'entreprises et mettre l'accent sur les procédures préventives,

lorsque cela est possible. Les tribunaux de commerce proposent en effet des procédures amiables et confidentielles, la conciliation ou le mandat *ad hoc*, en fonction de la situation, permettant d'anticiper les difficultés et de répondre à une problématique sans entamer une procédure collective. Des outils numériques sont également mis à disposition des chefs d'entreprise afin qu'ils puissent réaliser leur autodiagnostic et évaluer leur performance économique et financière pour anticiper et détecter les difficultés. Le tribunal de commerce reçoit ainsi systématiquement tout dirigeant faisant une demande d'ouverture de procédure collective afin de leur présenter la solution la plus opportune à leur problématique pouvant être le cas échéant une procédure préventive amiable de conciliation ou de mandat *ad hoc*. La prévention des difficultés relève de la compétence du président du tribunal de commerce qui peut convoquer en amont les entreprises présentant des difficultés. Le tribunal de commerce a systématisé l'entretien préalable avec le greffier pour examiner la situation et proposer une solution adaptée aux difficultés de l'entreprise. Maître Herault, greffier au tribunal de commerce de Lisieux, précise que « *les chefs d'entreprise sortent apaisés de ce type de rendez-vous qui contribue à dédramatiser la situation car lorsqu'on leur explique les tenants et les aboutissants de la procédure, cela leur ôte leurs soucis* », avant d'ajouter « *nous insistons sur l'effet protecteur des procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire pour déstigmatiser en accentuant sur le fait que c'est en anticipant les difficultés que les dirigeants auront le plus de chances de s'en sortir* ».

La prise en compte de la dimension psychologique dans le cadre de la prévention des difficultés économiques et financières des entreprises fait également partie des points d'attention du tribunal de commerce. Le tribunal de commerce de Lisieux fait en effet partie des 80 juridictions commerciales sur 141 en France appartenant au réseau APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) qui apporte un soutien moral et psychologique aux chefs d'entreprise en détresse. Le greffier joue le rôle de sentinelle, aux côtés d'autres professions du milieu (comptables, banquiers, chambres de commerce et d'industrie...), pour détecter des chefs d'entreprise en situation de détresse psychologique. Si le cas se présente, une fiche de renseignements est complétée puis transmise au réseau APESA qui prend le relais et adresse la personne en difficulté à un psychologue référencé. Le psychologue mettra par la suite en place plusieurs séances avec la personne en difficulté prises en charge financièrement par APESA. Avant la crise sanitaire la juridiction Lexovienne avait alerté la cellule psychologique sur une douzaine de cas.

La lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent au cœur de la coopération locale avec le parquet Lexovien.



Les greffiers des tribunaux de commerce sont responsables de la tenue des registres légaux et à ce titre jouent le rôle de sentinelle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB-FT) pour la détection et le signalement des informations qui semblent douteuses (fraude documentaire, fraude à l'identité...) lors du contrôle des pièces justificatives déposées pour les formalités au RCS. La déclaration de tout soupçon se fait sur une plateforme *ad hoc* ERMES mise en place par le service de renseignements de lutte contre la fraude fiscale TRACFIN. Localement, le tribunal de commerce signale au parquet tout soupçon dans le cadre du dépôt des états financiers annuels d'une société ou de l'immatriculation au RCS sans que des critères d'alertes précis n'aient été déterminés.

Depuis 2017, les sociétés sont obligées de déclarer leur bénéficiaire effectif au sein du Registre des Bénéficiaires Effectifs. Ce dispositif permet d'identifier le bénéficiaire réel, en tant que personne physique, qui se cache

derrière l'activité économique d'une personne morale. Christophe Bogliolo, substitut du Procureur, référent en matière de procédures collectives commerciales, a mis en place un circuit de signalement, en lien avec le greffe du tribunal de commerce, des bénéficiaires effectifs d'une société résidant dans un Etat figurant sur la liste européenne des Etats non coopératif en matière d'échanges d'informations fiscales. Une autre bonne pratique mise en place a été de traquer les sociétés dites « dormantes » inscrites au RCS mais n'ayant plus d'activité (pas de dépôt des comptes annuels...) afin de pouvoir les radier conformément à un faisceau d'indices concordants: un circuit de recoupement d'informations et de communication entre les services fiscaux et le greffe du tribunal de commerce a été mis en place au sujet de l'échange d'informations concernant l'absence de déclaration fiscale, de dépôts de comptes annuels ou de déclaration du bénéficiaire effectif.

Le parquet est également présent aux audiences de liquidations judiciaires. Il requiert des sanctions commerciales à l'encontre des débiteurs en cas de manquements et de fautes graves de gestion visant à l'interdiction pour un dirigeant dont la société a été liquidée de gérer une nouvelle société. Trois interdictions de gérer ont été prononcées localement en 2021 et inscrites au Fichier National des Interdits de Gérer (FNIG). En moyenne, 600 interdictions de gérer sont prononcées chaque année en France.

Le TJ de Lisieux dévoile sa nouvelle identité visuelle

CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX POUR LES ÉLÈVES LAURÉATS DU CONCOURS

A l'occasion d'une cérémonie de remise de prix, présidée par Mme Marie-Pierre ROLLAND, présidente du TJ, organisée le 15 septembre dernier dans ses locaux, le TJ de Lisieux a officialisé sa nouvelle identité visuelle, fruit d'un partenariat avec le Lycée Paul Cornu engagé en janvier 2021.



De gauche à droite : Mme Marie-Pierre Rolland, présidente ; M. Arthur DURAND, (1er prix) ; Mme Romane BOVE (2ème prix) ; M. Mathéo FLOC'H (3ème prix), élèves au Lycée Paul Cornu.

Le TJ de Lisieux a organisé une cérémonie de remise des prix, présidée par Mme Marie-Pierre ROLLAND, présidente, pour récompenser les élèves du lycée Lexovien Paul Cornu ayant participé au concours pour la réalisation du logo du nouveau palais de justice.

Un partenariat avait en effet été scellé en janvier 2021 pour la création de la nouvelle identité visuelle du tribunal qu'il sera amené à utiliser pour ses différents supports de communication. Cette collaboration vise à renforcer les liens entre l'institution judiciaire et l'éducation nationale, à valoriser l'enseignement local et à mettre en avant le travail des jeunes. Une vingtaine d'élèves de première et terminale en Bac Professionnel au sein de la filière Réalisations de Produits Imprimés et Plurimédia ont travaillé sur le projet de logo. A cette fin, le

tribunal avait proposé aux élèves un cahier des charges spécifique avec pour principales lignes directrices :

- Refléter l'architecture du bâtiment ;
- Représenter la Justice et ses valeurs ;
- Faire référence à l'ancrage territorial de Lisieux, « capitale » du Pays d'Auge.

Lycée
Paul
CORNU
Lisieux



Un jury de sélection, composé des chefs de juridiction, des directrices de greffe, de représentants du corps des magistrats et du corps des fonctionnaires, avait sélectionné dix projets parmi ceux qui ont été transmis. Ils ont été soumis au vote du personnel de la juridiction durant l'été pour déterminer les trois projets finalistes.

A l'occasion de cette cérémonie de remise des prix, les dix candidats présélectionnés ont eu l'opportunité de présenter leur démarche au jury de sélection en présence de leurs professeurs et de membres du personnel du tribunal. Un prix sous forme de carte cadeau FNAC a été remis aux trois lauréats du concours. L'ensemble des étudiants ayant participé s'est vu remettre une lettre de recommandation signée par les chefs de juridiction permettant de valoriser leur sens artistique et leur créativité qu'il pourront utilement ajouter à leur futur book professionnel.



Tribunal judiciaire
de Lisieux

Le tribunal a retenu le logo du jeune Arthur DURAND, vainqueur du concours, qui a incorporé un visuel de briques à son logo pour refléter l'architecture du bâtiment aux côtés d'une Thémis aux yeux bandés représentée avec une balance et un glaive comme symboles de la Justice.

Opération réussie pour les journées européennes du patrimoine

PLUS DE 650 PERSONNES SONT VENUES VISITER LE TRIBUNAL

L'ouverture du TJ de Lisieux au public le dimanche 19 septembre à l'occasion des journées européennes du patrimoine a remporté un vif succès. Plus de 650 personnes se sont pressées au tribunal pour suivre les visites animées par magistrats et fonctionnaires, présents bénévolement ce jour, afin de partager leur expérience de la Justice. Les visiteurs ont pu admirer la Tapisserie de Rollon, 1er duc de Normandie, à l'occasion d'une exposition éphémère organisée spécifiquement sur cette journée en présence du professeur Jean Renaud et du dessinateur Gilles Pivard, à l'origine du projet de la Tapisserie.



L'ouverture du TJ de Lisieux a remporté un franc succès auprès de la population lexovienne qui s'est pressée de 9h00 à 17h00 le dimanche 19 septembre pour visiter le tribunal, désireuse tant de découvrir le nouveau bâtiment inauguré en Octobre 2020, que de mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de la Justice. Tout au long de cette journée, le public a ainsi pu découvrir l'univers de la Justice en présence de magistrats et fonctionnaires qui se sont mobilisés bénévolement pour l'animation des visites.

La Tapisserie de Rollon, chef viking et premier duc de Normandie, a été exposée à l'occasion de cette journée en présence du professeur Jean Renaud, spécialiste en langues, littérature et civilisation scandinaves à l'Université de Caen et du dessinateur Gilles Pivard, tous deux membres du projet fondateur de la Tapisserie. Réalisée il y a 11 ans pour célébrer la création du duché de Normandie, la tapisserie en lin relate l'histoire de Rollon sur 22 mètres de long et 60 cm de large. Fruit d'un projet interdisciplinaire auquel une magistrate en fonction actuellement dans la juridiction, avait participé en tant que brodeuse, la tapisserie a été brodée au point d'Orient à la manière de la Tapisserie de Bayeux.

Jean Renaud et Gilles Pivard se sont livrés à une séance de dédicaces et d'esquisses des livrets racontant la tapisserie mis en vente pour l'occasion.

Cette manifestation culturelle a permis de faire le lien avec la Nuit du Droit organisée le lundi 4 Octobre au tribunal judiciaire de Lisieux sur la thématique du droit coutumier normand qui s'est constitué sous le duché de Normandie.



PARTENAIRES



LISIEUX
NORMANDIE PLEIN CŒUR



LA TAPISSERIE
DE **ROLLON**

LE RÉCIT BRODÉ DE LA VIE DE ROLLON,
LE CHÉF VIKING QUI FONDA LA NORMANDIE

Une édition à guichets fermés pour la première de la Nuit du Droit au TJ de Lisieux



La Nuit du Droit organisée le lundi 4 Octobre de 18h00 à 21h00 par le Tribunal Judiciaire de Lisieux, en partenariat avec l'UFR de Droit de l'Université Caen Normandie, l'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux et la Chambre des Notaires de la Cour d'Appel de Caen, a remporté un franc succès. L'évènement organisé sur la thématique du droit coutumier normand, la source principale de droit en Normandie avant la Révolution française, s'est donc tenue à guichets fermés : environ 100 personnes, grand public et professionnels du droit, présentes sur la manifestation ont assisté aux conférences-débat et aux saynètes organisées pour l'occasion. Un stand sur les métiers de

la Justice ainsi que des consultations juridiques gratuites, animées par avocats et notaires, sont restées néanmoins en libre accès au public extérieur sur présentation du pass sanitaire. Les conciliateurs de Justice du ressort ont également tenu un stand pour expliquer ce mode alternatif de règlement des différends au grand public.

La soirée, ouverte par Mme Rolland, présidente et Mme Mienniel, Procureur de la République, a débuté par une intervention de Mme Sophie Poirey, Maître de conférences en Histoire du Droit, spécialiste en institutions et droit coutumier normands à l'Université de Caen Normandie, sur les spécificités du droit coutumier normand et son application actuelle dans les îles Anglo-Normandes. La prestation de Mme Poirey a remporté un succès unanime auprès de l'audience constituée de professionnels du droit et du grand public, pour avoir partagé avec enthousiasme et pédagogie son expertise sur le sujet. Les normands, fort attachés à leur identité régionale, ont apprécié de découvrir ou re-découvrir que le droit coutumier normand était une source principale du droit avant la Révolution et ce jusqu'à la promulgation du Code Civil. Le droit coutumier normand perdure ainsi encore aujourd'hui en droit successoral, en droit familial et en droit procédural dans les îles Anglo-Normandes.

La manifestation s'est poursuivie avec l'intervention de Maître Gschwend, représentant local de la Chambre des Notaires de la Cour d'Appel de Caen sur les usages locaux normands adaptés dans le système juridique agricole moderne et les dispositions successorales actuelles issues du droit coutumier normand.

Par la suite des saynètes humoristiques ont été présentées au public par les avocats et le personnel du tribunal pour mettre en lumière les spécificités du droit coutumier normand. L'Ordre des Avocats du Barreau de Lisieux a ainsi joué « *Clameurs de haro à la Seigneurie de Coquainvilliers* », saynète dans laquelle pas moins de huit avocats ainsi que la présidente du tribunal tenaient un rôle. La saynète relate l'histoire de deux familles se déchirant sur fond de relations extra-conjugales, de manigances pour obtenir une part d'héritage à une époque qui consacrait la primogéniture aux héritiers uniquement masculins et de doléances successorales auprès du Duc de Normandie qui recevait les plaintes verbales de ses sujets mettant genou à terre pour implorer sa protection, la clameur de haro.

Pour conclure le personnel du tribunal a présenté sa saynète intitulée « *Charivari et chevauchée de l'âne en pays de Beuvron-en-Auge* », une émanation de la justice populaire et coutumière destinée à sanctionner les mariages

mal assortis, notamment du point de vue de l'âge, prenant la forme d'une humiliation publique au cours de laquelle les mis en cause devaient défiler à dos d'âne pour s'exposer aux moqueries de la foule inquisitrice.



Le TJ de LISIEUX conclût ainsi son épopée au cœur du droit coutumier normand qui avait débuté à l'occasion des 38èmes journées européennes du patrimoine à l'occasion desquelles la tapisserie de Rollon, chef viking premier duc de Normandie avait été exposée au sein du tribunal. Le droit coutumier normand s'est en effet constitué sous le duché de Normandie.

PARTENAIRES



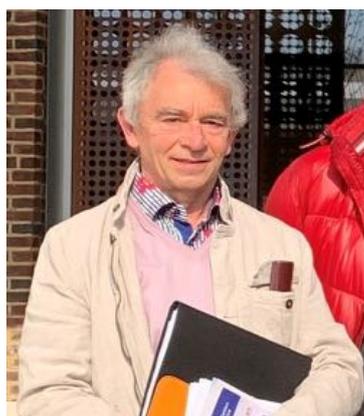
UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Nomination de M. Marc Mouton aux fonctions de conciliateur de Justice

PREMIER CONCILIATEUR DU RESSORT À BÉNÉFICIER D'UNE EXTENSION TERRITORIALE DANS L'ORNE

Nommé en mars 2021 pour exercer les fonctions de conciliateur de justice dans le ressort de Lisieux, Monsieur Marc Mouton bénéficie d'une extension de compétence territoriale lui permettant d'assurer des permanences dans le ressort du TJ d'Argentan.



Nommé en mars 2021 pour une durée initiale d'un an, Monsieur Mouton a assuré ses premières permanences sur le secteur de Lisieux à l'occasion des remplacements estivaux après avoir prêté serment devant la Cour d'Appel de Caen. Depuis juillet 2021, il est le premier conciliateur du ressort à bénéficier d'une extension de compétence territoriale pour l'exercice des fonctions de conciliateur de justice dans le ressort du tribunal judiciaire d'Argentan. Sa nomination vient renforcer l'effectif des conciliateurs de justice dans le ressort du tribunal judiciaire de Lisieux désormais établi au nombre de huit et appuyer les effectifs dans le ressort du TJ d'Argentan portant le nombre de conciliateurs à trois dans ce ressort.

Un parcours académique et professionnel marqué par un engagement au service de son prochain

Docteur en médecine, Marc Mouton a choisi la médecine par altruisme pour mettre son expertise au service des citoyens afin de soigner leurs maux et de permettre un accès équitable de tous à la santé. Spécialiste en médecine du travail, il est également titulaire d'un diplôme de médecine agricole de l'Institut National de Médecine Agricole et un diplôme d'épidémiologie de l'Université de Paris Descartes. Après avoir exercé en tant que médecin généraliste pendant une dizaine d'années, il a ensuite occupé un poste de médecin du travail pendant 30 ans au sein de la MSA de l'Orne. Il a pu développer une expertise importante dans la filière hippique, très développée dans ce département, alliant sa passion personnelle pour l'équitation à sa profession. Il a également été expert référent en la matière auprès des différentes instances représentatives de la MSA à l'échelle nationale, participant à des groupes de travail sur cette thématique au sein de la Caisse Centrale de MSA.

Une carrière marquée par l'acquisition d'un socle juridique par la médecine du travail à travers l'utilisation de différents codes

En tant que médecin du travail, Marc Mouton a pu appréhender et se familiariser avec les Codes du Travail, de la Sécurité Sociale ou Rural. Il a ainsi acquis une expertise sur ces différents sujets et développé un sens de la médiation dans les relations entre employeurs et salariés pour la préservation de la santé au travail.

Désireux de participer à l'action de la Justice, M. Mouton s'est investi auprès de l'institution judiciaire en tant qu'assesseur au tribunal pour enfants de Caen, fonction qu'il a occupée pendant 6 ans, fort de son expérience auprès des mineurs qu'il a pu observer en tant que médecin de famille en zone rurale.

Motivé par la volonté d'aider les citoyens, M. Mouton s'est porté candidat aux fonctions de conciliateur de justice

Convaincu du bien-fondé de la conciliation Marc Mouton s'est naturellement tourné vers la conciliation à sa retraite afin de fournir une assistance à son prochain fort de son expérience passée acquise pouvant utilement



être mise à profit à l'occasion de missions de conciliation. Selon lui la « *conciliation est un excellent système pour résoudre les litiges du quotidien qui encombrant la Justice* » avant d'ajouter qu'il faudra « *poursuivre les efforts de communication pour que la conciliation ne se réduise pas à du conseil juridique gratuit* ».

Depuis sa nomination, M. Mouton a assuré des remplacements sur Lisieux pendant la période estivale. Il a tout de suite été confronté aux problématiques du quotidien des justiciables en matière notamment de conflit de voisinage ou de consommation. Il a notamment eu à gérer le

cas d'une personne leurrée par des campagnes de démarchage téléphonique qui s'est retrouvée avec une dizaine de mutuelles à son insu (santé, obsèques...). Pour aider les conciliables à régler leurs litiges, le conciliateur doit « *être à l'écoute et être diplomate car beaucoup de conflits résultent d'une rupture de dialogue. Il doit également être neutre et impartial et s'armer de patience* », ajoute-t-il.

M. Mouton devrait prochainement suivre la formation obligatoire à destination des conciliateurs dispensée par l'ENM après avoir suivi la formation à distance mise en place par l'association des conciliateurs près de la Cour d'Appel de Caen dans l'attente de sa nomination et de sa prestation de serment.

Premier conciliateur du ressort à exercer dans une juridiction frontalière

Compte tenu du bon maillage territorial de la conciliation de justice dans le ressort Lexovien, Marc Mouton bénéficie depuis juillet 2021 d'une extension de compétence territoriale lui permettant de renforcer les effectifs de conciliateurs dans la juridiction Argentanaise, désormais établis à trois. Il devrait ainsi assurer des permanences sur Gacé et Vimoutiers, étant donné qu'il réside dans une zone frontalière.

Grâce à son expérience éprouvée en tant que médecin du travail spécialisé sur le secteur hippique, il pourra également fournir des conseils avisés à ses confrères conciliateurs pour les dossiers qui résulteront d'un litige en matière de droit du travail ou liés au milieu du cheval.

Focus sur les métiers de la Justice

RENCONTRE AVEC M. LOÏC FROSSARD, JUGE DES CONTENTIEUX DE LA PROTECTION

Le TJ de LISIEUX lance une série d'entretiens avec magistrats et fonctionnaires afin de mettre en valeur le travail accompli par les personnels de justice localement et apporter un éclairage sur le travail au quotidien au sein de la juridiction de Lisieux.



Que représente la Justice pour vous ?

Loïc FROSSARD : La Justice est un service public gratuit, et comme tel, à la disposition de tous et se devant d'être à proximité des citoyens. A la différence de la plupart des autres services publics toutefois, la Justice dispose de pouvoirs de contrainte importants qui se justifient par la mission si particulière qui lui est confiée : apaiser la société en remplaçant la vengeance privée par l'autorité de l'État.

Pour quelles raisons êtes-vous devenu magistrat ?

L. F : Mon attrait pour la technicité du droit et la matière juridique en général m'a conduit à me diriger vers cette profession. J'ai choisi d'exercer la fonction de magistrat plutôt qu'une activité libérale car il m'importe de trouver « LA » solution au litige plutôt que de défendre la thèse d'un client. De façon plus générale, les

professions judiciaires sont un véritable observatoire de ce qui ne fonctionne pas (ou mal) dans une société. C'est aussi ce qui en fait la richesse.

Quelles sont les qualités requises, selon vous, pour devenir magistrat ?



L. F : Le magistrat est un technicien du droit ; il se doit de connaître la règle et au besoin de l'interpréter, afin de l'appliquer correctement. Il est au service de la loi, qui est le guide impératif de son action.

Mais notre mission ne se limite pas à un pur exercice intellectuel. Derrière un dossier, il y a des gens, qui souvent vivent mal une procédure qui leur fait violence et qu'il leur est difficile de bien comprendre.

Il nous faut aussi apprécier les situations de fait qui nous sont soumises et comprendre les « dits » et les « non-

dits » d'un dossier, et parfois amener les gens à nous parler de parcelles douloureuses de leur existence. C'est là que l'empathie et le pragmatisme viennent compléter la panoplie de nos outils de travail sans jamais tomber dans le travers du jugement en équité, qui constituerait une inacceptable mise à l'écart de la loi.

Derrière l'aspect souvent binaire d'une décision judiciaire, il peut y avoir un raisonnement plein de nuances, basé sur un droit de plus en plus complexe et mouvant. Il me paraît donc important que le magistrat ait l'humilité de se remettre en question et de faire évoluer sa pratique au fil du temps, quitte à modifier sa jurisprudence si nécessaire.

Quel a été votre parcours au sein de la magistrature : avez-vous occupé différents postes ?

L. F : A l'issue de ma formation à l'Ecole Nationale de la Magistrature, que j'ai intégrée après des études de droit, j'ai été juge placé pendant trois ans dans le ressort de la Cour d'Appel de Caen, une expérience riche et polyvalente. La première année j'ai occupé la fonction de juge aux affaires familiales et je suis intervenu au service des intérêts civils. L'année suivante, j'ai été juge d'instance. La troisième année a été plus polyvalente : je me suis occupé de saisies immobilières, de contentieux civil général, de mise en état civile, du traitement des ordonnances de protection et de la présidence d'audiences correctionnelles.

Je suis ravi d'avoir rejoint le TJ de Lisieux en qualité de juge des contentieux de la protection le 1er septembre 2020, un poste que je souhaitais et dans lequel je m'épanouis, avec une équipe d'un grand dévouement.

Pourriez-vous décrire plus précisément votre fonction et votre quotidien ?

L. F : Il n'y a pas de journée-type, chaque journée est différente.

D'une manière générale, l'agenda s'organise en concertation avec les greffiers qui ont un rôle fondamental pour appuyer le travail des magistrats. C'est le greffe qui constitue l'interface avec le justiciable du début à la

fin de l'affaire. La concertation, réciproque, s'effectue quotidiennement et de façon spontanée pour faire le point sur les audiences, les dossiers en cours, les courriers à traiter...

Le travail du Juge des Contentieux de la Protection (JCP, ex-juge des tutelles) s'articule autour de deux principaux types d'activités : les temps d'audiences (ou d'auditions) et la gestion des activités de cabinet (essentiellement les courriers et les requêtes de tutelles). Mon quotidien est cadencé par le rythme des audiences et auditions, qui reviennent à dates fixes. Sur un mois, cela représente quatre demi-journées d'auditions de tutelles, une audience civile (litiges inférieurs à 10 000 euros), une audience de crédits à la consommation, une audience de saisies des rémunérations. Il s'y ajoute une audience de baux tous les deux mois. Et le traitement « au fil de l'eau » des ordonnances d'injonction de payer.

Par ailleurs, je siége à l'audience correctionnelle collégiale et en comparution immédiate une à deux fois par mois.

Je me rends également environ une fois tous les deux mois dans les EHPAD (hors crise sanitaire) pour rencontrer des personnes vulnérables, susceptibles d'une mesure de protection ou majeurs protégés, qui ne peuvent pas se déplacer.

Enfin, les tutelles sont pourvoyeuses de nombreux courriers et requêtes à traiter de manière régulière dans un délai raisonnable pour les justiciables.



Qu'appréciez-vous au sein de la juridiction de Lisieux ?

L. F : La polyvalence dans la juridiction de Lisieux amenant à siéger en audiences civiles ou pénales est très appréciable.

La solidarité entre collègues est également extrêmement rassurante au sein d'une juridiction à taille humaine, ce qui est un atout indéniable pour que les équipes se connaissent et qu'il n'y ait pas de barrières entre les services.

Par ailleurs magistrats et fonctionnaires partagent la préoccupation commune de rendre un service de qualité au public. La bienveillance est également de mise au sein de la juridiction afin de ne laisser personne en souffrance lorsque la charge de travail est importante.

De plus, nous jouissons de conditions matérielles très appréciables au sein d'un bâtiment exceptionnel.

Comment s'organisent les relations entre les différentes professions intervenant au sein du palais de justice ?

L. F : La collaboration avec le Barreau est excellente et se fait dans le respect mutuel. Il en va de même avec les huissiers de justice intervenant en saisies des rémunérations. Il est particulièrement appréciable de savoir que nous travaillons avec des auxiliaires de justice investis et loyaux.

Nous entretenons également de très bonnes relations avec les mandataires judiciaires à la protection des majeurs protégés (MJPM), qu'ils soient associatifs ou privés.

Nous maintenons des relations très cordiales avec les conciliateurs de justice du ressort, bénévoles assermentés, qui œuvrent à nos côtés pour apaiser les conflits sociaux dans le cadre d'une justice de proximité et gratuite.

Au-delà de votre activité de magistrat, exercez-vous des fonctions subsidiaires (enseignement à l'université, associations) ?

L. F : Avant d'intégrer la magistrature, j'enseignais à l'Université de Caen. J'ai souhaité poursuivre de façon ponctuelle cette activité, en tant que chargé de TD en droit civil. Je m'occupe des étudiants en première année de droit car c'est pour moi un challenge très intéressant de faire preuve de pédagogie dans des matières techniques – ce qui est aussi nécessaire vis-à-vis des justiciables. J'ai fait le choix d'enseigner en première année car j'apprécie de faire découvrir une matière qui n'est pas du tout enseignée dans le secondaire. Les étudiants arrivent en effet avec une simple représentation de la matière sans réellement savoir à quoi s'attendre. Je trouve très stimulant de devoir les intéresser, de leur expliquer et de leur donner les méthodes attendues aux examens. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit de susciter des vocations. C'est particulièrement motivant d'autant plus que la première année de droit est une année charnière dans l'acquisition de fondamentaux qui ne seront pas revus ensuite, comme notamment les règles de la preuve civile ou la résolution des conflits de lois dans le temps.

J'interviens également dans le cadre du Master 2 Protection des Personnes Vulnérables au sein d'un module relatif aux violences conjugales à travers l'animation d'un séminaire sur l'ordonnance de protection.



Quel aspect de votre métier préférez-vous ?

L. F : La polyvalence, nous en avons déjà discuté. J'apprécie également la nécessité d'appliquer le droit à une situation humaine concrète pour parvenir à une solution fondée juridiquement qui soit la plus adaptée.

Le métier de magistrat s'inscrit dans une carrière évolutive qui offre un éventail de fonctions très diversifié. La possibilité de changer de fonction ou de domaine d'activité est très attrayante. Nous pouvons tour à tour être magistrat du Siègre,

du Parquet, changer de domaine d'activité (civil, pénal) ou demander un détachement au sein de la Chancellerie ou d'autres administrations, pour servir l'intérêt général autrement. Ces différentes possibilités sont un réel atout.

Quel regard portez-vous sur l'avenir du métier de magistrat ?

L.F : Etre magistrat est un métier exceptionnel et passionnant dont on ressent l'utilité tous les matins lorsque l'on se lève.

J'espère que les moyens qui nous sont alloués seront accentués pour mener à bien nos missions et répondre à une demande de justice croissante dans un environnement juridique toujours plus complexe.

Création prochaine d'une Unité Médico-Judiciaire de Proximité

La juridiction Lexovienne devrait prochainement être dotée d'une Unité Médico-Judiciaire de Proximité (UMJP) dotée d'un médecin légiste habilité pour pratiquer outre des levées de corps, des actes de médecine légale du vivant.



Afin de contribuer au renforcement du maillage territorial de la médecine légale initié par la réforme engagée par le gouvernement, et dans le sillage de la démarche de la Cour d'Appel de Caen, le Tribunal Judiciaire de Lisieux appuie la création d'une Unité Médico-Judiciaire de Proximité du centre-pivot régional de médecine légale du CHU de Caen dans les locaux du Centre Hospitalier Robert Bisson à Lisieux.

Actuellement, le TJ de Lisieux dépend du CHU de Caen pour les activités de thanatologie (autopsies, levées de corps...) et d'un réseau de proximité pour la médecine légale du vivant des majeurs constitué outre l'UMJ de Caen des centres hospitaliers du ressort et des médecins traitants. Face au constat du défaut d'harmonisation des critères médico-légaux retenus pour la détermination d'une Incapacité Totale de Travail (ITT) et de la contrainte pour les justiciables dans l'impossibilité matérielle de se déplacer sur Caen, la création d'une UMJP devient prégnante.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de Justice de proximité engagé et contribuera au renforcement de son accessibilité pour permettre un accompagnement plus individualisé des justiciables

REDACTION

La Gazette de la Justice de Proximité du Tribunal Judiciaire de Lisieux a été créée afin de rendre compte de l'activité de la juridiction dans le cadre de la mise en œuvre localement du projet national de justice de proximité et de la communication des actualités afférentes d'importance. Priorité mise en avant par le Ministère de la Justice, la justice de proximité est destinée à rendre l'action de la Justice plus accessible, plus lisible, et plus efficace au plus proche du justiciable, de l'infraction et des partenaires locaux.

Pour toute demande d'information complémentaire liée à la publication, vous pouvez adresser votre requête à : helene.terrenoire@justice.fr

<https://www.cours-appel.justice.fr/caen/les-tribunaux-de-la-circonscription-de-lisieux>



 [@PTJLisieux](https://twitter.com/PTJLisieux)